

# Les fondamentaux de la prévention des risques liés aux interférences d'activités des entreprises

Code formation : SST F01



## PUBLICS & PRÉREQUIS :

Maitre d'ouvrage , Maitre d'ouvrage délégué, Maître d'œuvre , Pilote de chantier, Chef d'établissement, Chargé de prévention en entreprise

**Prérequis :** A minima, une expérience de quelques mois est souhaitable dans le poste occupé, avec quelques connaissances de risques liés aux travaux réalisés par des entreprises extérieures

**DURÉE :** 7 heures

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Démarche participative et active
- Activités pédagogiques en sous groupe
- Etude de cas pratiques

## EVALUATION & VALIDATION

- Evaluation finale et délivrance d'une attestation de formation
- A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

## MODALITÉS

- Formation en Intra
- Formation en inter
- En présentiel
- En distanciel suivant faisabilité et sur demande
- Fractionnable sur demande
- Accessibilité de la formation aux personnes en situation d'handicap possible sur mobilisation du service « ressource handicap formation » de l'AGEFIPH ou du FIPHP

## TARIFS

- En intra : 700 € PRIX NET
- En inter : 800 € PRIX NET
- A distance : 600 € PRIX NET

## MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

- Contactez Claude DJALANE
- Email. : [ck.djalane@amosolutions.fr](mailto:ck.djalane@amosolutions.fr)
- Tél. : 06.79.38.55.79

## DELAI D'ACCÈS

- Durée estimée de 1 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- **Savoir distinguer les différentes réglementations** liées à la coactivité des entreprises en fonction du contexte de leurs interventions
- Être en mesure de **choisir le contexte réglementaire** le plus à même de répondre à la prévention des risques professionnels liés aux interférences d'activités des entreprises
- **Appliquer les points clés de la réglementation** retenue en fonction de la nature et du contexte des travaux ou prestations à réaliser
- **Détecter des situations à risques** selon les travaux ou prestations réalisé(e)s
- **Proposer et comparer des mesures de prévention** adaptées aux travaux ou prestations réalisé(e)s

## PROGRAMME DE FORMATION :

- Principales références réglementaires en lien avec la coactivité des entreprises
- Choix du donneur d'ordre en matière de réglementation santé et sécurité au travail
- Principes généraux de la prévention et ses applications pratiques
- Opérations réalisées sous plan de prévention
- Opérations réalisées sous plan général de coordination
- Principaux risques dans le B.T.P
- Exemples de situations à risques à détecter
- Mesures de prévention à mettre en œuvre suivant les risques connus ou relevés

## LE PLUS DE LA FORMATION

Formation animée par un formateur disposant des qualifications de coordonnateur SPS et de formateur de Coordonnateur SPS, IRP enregistré auprès de la Drieets. Expérience Terrain niveau expert En activité professionnelle sur les compétences du programme

Le formateur est également Référent pédagogique, qualité, handicap.

Mis à jour le 01/07/2023

AMO SOLUTIONS